Ville de Genève
Conseil municipal

PR-1413

24 juin 2020

Proposition du Conseil administratif du 24 juin 2020 en vue de la modification du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523).

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

Le 28 avril 2015, le Conseil municipal a voté le règlement LC 21 523 (ci-après règlement) instaurant le Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (ci-après fonds). Il a ainsi été décidé de valoriser l'engagement d'apprenti-e-s par une allocation financière reconnaissant les entreprises formatrices sises sur le territoire de la Ville. Cette allocation se monte à 3000 francs pour un contrat CFC et 5000 francs pour un contrat AFP.

Le fonds a commencé à soutenir les entreprises en 2016.

Comme le montre le tableau ci-après, le fonds a déjà soutenu plus de 700 contrats pour près de 2,3 millions de francs. Plus de 90% des entreprises qui ont bénéficié d'une allocation ont moins de 50 employé-e-s, dont plus des deux tiers ont moins de 10 employé-e-s.

Evolution des demandes 2016-2017-2018

	2016	2017	2018
Nombre de demandes reçues	289	406	358
Nombre d'octrois	169	280	278
Nombre de refus/retrait	120	126	80
Nombre d'apprenti.e.s VdGE	745	1029	958
Ratio des apprentissages soutenus	22.7%	27.2%	29%
Montant versé (CHF)	525'250	883'750	853'750
Nombre d'entreprises soutenues	119	188	179
Nombre de SA/Sàrl	68.9%	69.2%	74.3%
Nombre raison individuelle	22.7%	22.3%	20.1%
Entre 1 et 9 employé.e.s	68.1%	68.6%	66.5%
Entre 10 et 49 employé.e.s	25.2%	25.5%	26.3%
Plus de 50 employé.e.s	6.7%	5.9%	7.2%

Ces chiffres attestent que le dispositif atteint clairement les objectifs du Conseil municipal en soutenant les petites entreprises formatrices du tissu économique genevois.

Une évaluation en deux volets, l'un quantitatif l'autre qualitatif, du fonds a été conduite après trois ans d'activité, conformément à l'article 13 du règlement. Ce rapport figure en annexe. Les objectifs de cette évaluation portent sur l'adéquation du budget avec les demandes potentielles ainsi que sur une estimation de celles-ci en regard des conditions d'attribution, la satisfaction des entreprises quant au dispositif mis en place et les pistes d'amélioration du fonds.

Les principales conclusions de cette évaluation montrent que le fonds est très apprécié des entreprises notamment pour la reconnaissance de leur volonté à former des jeunes mais aussi pour la simplicité des démarches requises.

Actuellement, le fonds soutient déjà les deux tiers des contrats éligibles. Le volet quantitatif de l'évaluation a permis d'établir que le nombre de contrats éligibles se montait à 420 en 2016, alors que le nombre de contrats soutenus par le fonds était de 169, soit 40,2%. En 2017, sur 422 contrats d'apprentissage éligibles, la Ville de Genève en a soutenu 280 soit 66,3%.

Les pistes d'amélioration qui ressortent de l'évaluation vont dans le sens d'une modification réglementaire qui simplifierait les conditions d'éligibilité en supprimant le ratio de 10% d'apprenti-e-s mais en limitant le nombre d'employé-e-s par entreprise. Cela permettrait d'augmenter de 25% le nombre de contrats éligibles à l'allocation.

Contexte

Cette proposition a pour but de simplifier les conditions d'octroi de l'allocation du fonds afin de faire bénéficier de l'allocation plus de TPE et de PME jusqu'à 50 employé-e-s.

Pour rappel, le Conseil municipal a déterminé dans l'article 4 du règlement les critères d'éligibilité d'une entreprise pour accéder à une allocation:

1) Les entreprises locales, souhaitant bénéficier du soutien financier du fonds, doivent avoir leur siège principal ou une succursale sise en ville de Genève.

2) La ou les places d'apprentissage créée-s par l'entreprise requérante doit-doivent se situer en ville de Genève.

3) Le nombre des apprenti-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit représenter au moins 10% de l'ensemble de ses employé-e-s en ville de Genève.

4) L'entreprise bénéficiaire doit certifier qu'elle n'a procédé à aucun licenciement en vue de déposer une ou plusieurs demandes de soutien financier au sens du règlement.

Après trois ans d'activité, et sur la base des conclusions de l'évaluation, le 3e alinéa fixant la condition des 10% d'apprenti-e-s pose plusieurs difficultés:

1. le résultat du calcul dépend des déclarations volontaires des entreprises sur lesquelles il ne peut être appliqué qu'un contrôle succinct;
2. ce critère exclut des entreprises employant entre 11 et 20 employé-e-s souhaitant engager un-e seul-e apprenti-e, pour des raisons de capacité d'encadrement ou du peu de jeunes motivé-e-s à apprendre certains métiers, notamment du bâtiment. Ces entreprises ne peuvent à ce jour bénéficier d'une allocation;
3. l'évolution des statistiques du fonds démontre que ce critère est devenu le premier critère de refus, atteignant presque 50%[1].

Les conclusions de l'évaluation indiquent qu'un autre critère pourrait avantageusement remplacer celui-ci. Il s'agirait de fixer une nouvelle condition stipulant que toutes les entreprises ayant au maximum 50 employé-e-s en Ville de Genève seraient éligibles.

Les effets attendus par cette modification sont:

1. 25% de contrats éligibles en plus (passant de 420 à 530 en moyenne), au bénéfice notamment des petites entreprises (entre 11 et 20 employé-e-s);
2. diminution du nombre de refus, puisque cette condition constitue le motif de près de la moitié de ceux-ci. Une fois ce critère supprimé, seules la domiciliation, l'année de l'engagement et la nature du contrat pourront constituer un motif de refus;
3. facilitation des contrôles puisque les conditions seront immédiatement vérifiables;
4. pas de conséquences particulières sur le dispositif actuel et les ressources nécessaires, notamment sur le montant du budget; les prévisions d'augmentation du nombre de contrats éligibles (environ 40 contrats supplémentaires) pourront être prises en charge par le budget voté.

Proposition de modification réglementaire

Il est donc proposé de modifier le règlement en remplaçant l'actuel alinéa 3 de l'article 4 (Le nombre des apprenti-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit

[1] Sur la base des données au 30.09.2019. Les autres motifs étant la domiciliation (15%) et la date de signature du contrat (15%), le type de contrat (20%).

représenter au moins 10% de l'ensemble de ses employé-e-s en ville) par un nouvel alinéa dont la teneur serait la suivante:

Le nombre des employé-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit être au maximum de 50.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 18 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – L'article 4 alinéa 3 du règlement du Fonds municipal pour le soutien financier à la création de places d'apprentissage de première année en ville de Genève (LC 21 523) du 28 avril 2015 est modifié comme suit:

Article 4 alinéa 3 (nouvelle teneur)

Le nombre des employé-e-s en ville de l'entreprise bénéficiaire doit être au maximum de 50.

Annexe: rapport d'évaluation du Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève par la société Evaluanda

evaluanda
EVALUATION + CONSEIL

Evaluation du Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève

Rapport final

Genève, le 12 septembre 2019

Emilie Flamand-Lew

Gaspard Ostrowski

Tables des matières

1. Mandat 1
1.1 Contexte et objectifs de l'évaluation 1
1.2 Méthodologie 1
1.3 Structure du rapport 2
2. Résultats de l'évaluation du potentiel du Fonds d'apprentissage 3
2.1 Méthodologie de l'étude de 2018 3
2.2 Estimation du potentiel 3
2.3 Conclusions de l'étude de 2018 4
3. Enquête auprès des entreprises bénéficiaires du Fonds 5
3.1 Profil des entreprises répondantes 5
3.2 Déroulement de la demande 7
3.3 Utilisation du montant alloué 8
3.4 Satisfaction vis-à-vis du Fonds d'apprentissage 9
3.5 Enjeux liés à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s 11
4. Conclusions et pistes de réflexion 13
4.1 Conclusions 13
4.2 Pistes de réflexion 14
Annexe : questionnaire envoyé aux entreprises 15

1. Mandat

1.1 Contexte et objectifs de l'évaluation

Faisant suite à une initiative populaire intitulée « Créons des places d'apprentissage pour nos enfants » et acceptée en septembre 2012 par le Conseil municipal, le Fonds d'apprentissage a été créé en septembre 2016. Il vient ainsi concrétiser le but de soutenir les entreprises formatrices présentes sur le territoire communal. Doté d'un budget de 1.5 million de francs par année, le Fonds permet aux entreprises qui le demandent de bénéficier d'une aide de CHF 3'000.- pour un contrat de certificat fédéral de capacité (CFC) ou de CHF 5'000.- pour un contrat d'attestation de formation professionnelle (AFP). Les entreprises bénéficiaires du Fonds peuvent également faire appel au dispositif de coaching « Chèque label entreprise formatrice – Genève » (CLEF-Genève) proposé par l'Office de la formation professionnelle et continue (OFPC).

Pour être éligible au Fonds, l'entreprise candidate doit remplir les critères *cumulatifs* suivants :

- avoir engagé un-e nouvel-le apprenti-e dans l'année civile en cours ;
- avoir son siège (ou sa succursale) et le lieu de travail de l'apprenti-e sur le territoire de la Ville ;
- employer un pourcentage d'apprenti-e-s égal ou supérieur à 10% du nombre total d'équivalents temps-plein (ETP) sur le territoire de la Ville de Genève ;
- respecter les conditions de travail et celles relatives au contrat d'apprentissage requises par les législations fédérales et cantonales.

En 2018, 358 demandes de soutien ont été reçues par le secrétariat du Fonds, émanant de 236 entreprises (une demande pouvant être déposée pour chaque nouveau contrat d'apprentissage conclu). 278 demandes ont obtenu un soutien financier, tandis que 73 ont été refusées car elles ne remplissaient pas l'ensemble des critères ; 7 demandes ont été retirées par les entreprises pour diverses raisons. Le montant total des allocations versé en 2018 a ainsi atteint CHF 853'750.-[1].

Après près de 3 ans de déploiement du dispositif, le Service Agenda 21 – Ville durable, chargé de sa mise en œuvre, a souhaité réaliser une évaluation du Fonds d'apprentissage axée sur les résultats constatés, à savoir la satisfaction des entreprises, l'utilisation qu'elles font de la somme allouée, et plus généralement leurs attentes vis-à-vis du Fonds et les éventuelles améliorations à apporter au dispositif. Les résultats de cette évaluation font l'objet du présent rapport.

1.2 Méthodologie

En 2018, le Service Agenda 21 Ville durable avait mandaté le bureau evaluanda afin de réaliser une évaluation du potentiel de croissance du nombre de places d'apprentissage que le FA pouvait soutenir dans le cadre de son règlement, et en modélisant des modifications à ce règlement.

[1] Source : rapport d'activités 2018 du Fonds, https://omnibook.com/view/8ba219f7-a9f4-4d6f-a29f-4748a5149cd7

Le chapitre 2 présente une synthèse des résultats de cette évaluation[2]. Des entretiens ayant déjà été menés avec le secrétariat du Fonds et une représentante de l'OFPC dans le cadre de l'étude de 2018, pour la présente évaluation, il a été décidé de se concentrer sur le point de vue des entreprises ayant reçu un soutien du Fonds depuis sa création. Un questionnaire a ainsi été développé, visant à recueillir les perceptions de ces entreprises, afin de connaître d'une part leur degré de satisfaction vis-à-vis du Fonds, d'autre part l'utilisation qu'elles ont faite de la somme versée et, plus globalement, de les interroger sur les obstacles qu'elles peuvent rencontrer dans le cadre de l'engagement et de la formation d'apprenti-e-s.

Au préalable, un courrier a été envoyé par le Service Agenda 21 Ville durable à l'ensemble des entreprises concernées, afin de les prévenir qu'elles allaient être contactées dans le cadre de l'évaluation et de les encourager à participer, mais également afin de mettre à jour la liste de contacts existante avec une adresse électronique à jour pour chaque entreprise.

Le lien vers l'enquête a été envoyé par evaluanda à 373 adresses e-mail fournies par la Ville de Genève, ainsi qu'à deux adresses postales, les entreprises en ayant fait la demande suite au courrier précité. Parmi les 373 adresses électroniques, 22 ont suscité des messages d'erreur. Le nombre total d'entreprises ayant reçu l'enquête est donc de 353.

L'envoi a été réalisé début juin 2019 et a fait l'objet d'un rappel après deux semaines. En tout, l'enquête en ligne a été accessible durant quatre semaines. Un questionnaire complété a été reçu par voie postale, et 239 connexions ont été enregistrées sur l'enquête en ligne. Parmi ces dernières, 4 réponses étaient vides (les personnes se sont connectées et ont parcouru l'enquête, sans y répondre). Cela représente ainsi 236 réponses valables, soit un taux de participation de 67%.

Ce taux particulièrement élevé pour une enquête de ce type a pu être obtenu grâce aux efforts d'information préalable fournis par le mandant, et offre une base d'analyse solide pour l'évaluation des résultats du Fonds d'apprentissage.

1.3 Structure du rapport

Ce rapport offre en préambule une synthèse des résultats de l'évaluation relative au potentiel du Fonds d'apprentissage réalisée en 2018 (chapitre 2), puis présente de manière détaillée les résultats de l'enquête menée auprès des entreprises bénéficiaires du Fonds (chapitre 3). Enfin, il expose les conclusions de l'équipe d'évaluation et les pistes d'amélioration identifiées (chapitre 4).

[2] Pour le rapport dans son intégralité, voir : Emilie Flamand-Lew, Gaspard Ostrowski, *Evaluation du potentiel de développement du Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève*, rapport du 22 octobre 2018

2. Résultats de l'évaluation du potentiel du Fonds d'apprentissage

2.1 Méthodologie de l'étude de 2018

L'étude reposait sur les sources de données suivantes : la base de donnée du Fonds d'apprentissage, une extraction de la base de données de l'OFPC, contenant l'ensemble des contrats d'apprentissage signés ou en cours en Ville de Genève en 2016 et 2017, et une extraction de la base de données du Répertoire des entreprises du canton de Genève (REG), contenant tous les établissements (succursales d'entreprises) existants sur le territoire de la Ville de Genève avec, pour chacun, le nombre d'employé-e-s (hors apprenti-e-s).

L'analyse de données a été complétée par des entretiens menés avec le chargé de projet Fonds d'apprentissage, la responsable du Service de la formation professionnelle à l'OFPC, ainsi que la cheffe de secteur du REG. Six entretiens téléphoniques ont en outre été réalisés avec des entreprises, ayant ou non bénéficié d'un soutien du Fonds, afin d'apporter des éléments plus qualitatifs à l'étude. La description complète de la méthodologie figure dans le rapport précité[3].

2.2 Estimation du potentiel

Le tableau 1 ci-dessous présente le nombre de contrats d'apprentissages effectivement soutenus par le Fonds entre 2016 et 2018, ainsi que le nombre de contrats signés en Ville de Genève dans des entreprises respectant le ratio de 10% d'apprenti-e-s, pour 2016 et 2017.

Tableau 1 : nombre de contrats soutenus par le FA de 2016 à 2018, et contrats éligibles en 2016 et 2017

	2016	2017	2018
Contrats effectivement soutenus par le FA	169	280	278
Contrats éligibles au FA	420	422	n/a
Pourcentage des contrats éligibles soutenus	40,2%	66.3%	-

On voit ici qu'à critères constants, le Fonds d'apprentissage a fortement progressé entre 2016 et 2017, mais qu'il aurait pu soutenir 142 contrats supplémentaires en 2017. Le pourcentage des contrats éligibles qui ont été soutenus est important, puisqu'il approche les deux tiers.

Pour l'année 2018, le nombre de contrats potentiellement éligibles au Fonds n'est pas connu, l'analyse de données ayant été faite dans le cadre de l'étude précédente. Toutefois, au vu des chiffres 2016 et 2017, on peut supposer une certaine stabilité, et donc un pourcentage des contrats éligibles soutenus par le Fonds similaire à celui observé en 2017.

En adoptant un critère simplifié qui ne tient plus compte d'un ratio, mais seulement du nombre de personnes employées par une entreprise sur le territoire de la Ville de Genève, on peut calculer les potentiels présentés dans le tableau 2 et la figure 1 suivants.

[3] Ibid.

Tableau 2 :contrats signés dans des entreprises jusqu'à 10, 50 et 250 employé-e-s, en 2016 et 2017

	2016	2017
Contrats soutenus par le FA	169	280
Contrats éligibles au FA	420	422
Contrats signés dans des entreprises jusqu'à 10 employé-e-s	249	245
Contrats signés dans des entreprises jusqu'à 50 employé-e-s	517	536
Contrats signés dans des entreprises jusqu'à 250 employé-e-s	950	822

Figure 1: contrats signés dans des entreprises jusqu'à 10, 50 et 250 employé-e-s, en 2016 et 2017

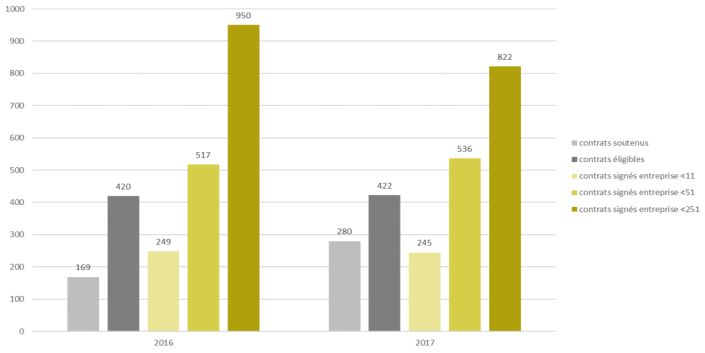

Ainsi, en ciblant les entreprises jusqu'à 10 employé-e-s, on aurait un potentiel moindre qu'avec les critères actuels. En ciblant les entreprises jusqu'à 50 employé-e-s, le potentiel est légèrement supérieur, et il devient nettement supérieur si l'on prend en compte les entreprises jusqu'à 250 employé-e-s.

2.3 Conclusions de l'étude de 2018

L'évaluation du potentiel reposant sur les critères actuels pour 2016 et 2017 a révélé une forte progression entre la première et la deuxième année de déploiement du Fonds d'apprentissage. En 2017, deux tiers des contrats éligibles ont en effet été soutenus.

En se basant non plus sur un critère de ratio (10%) mais sur le nombre d'employé-e-s des entreprises formatrices, on peut observer le potentiel pour les entreprises jusqu'à 10, 50 ou 250 employé-e-s. Clairement, viser uniquement la première catégorie restreindrait le potentiel du Fonds. En s'adressant aux entreprises jusqu'à 50 employé-e-s, on augmente légèrement le potentiel des contrats soutenus, qui passerait au-dessus de 500 par année. Avec la troisième catégorie, plus de 800 contrats par an seraient concernés.

3. Enquête auprès des entreprises bénéficiaires du Fonds

Ce chapitre présente de manière détaillée les résultats de l'enquête menée en juin 2019 auprès des entreprises ayant bénéficié du Fonds depuis sa création en 2016. Comme mentionné plus haut, grâce à la communication préalable effectuée par le Service Agenda 21 Ville durable, la participation des entreprises a été particulièrement élevée, ce qui offre une excellente base d'analyse.

Le questionnaire envoyé aux entreprises (qui figure en annexe au présent rapport) comprenait neuf questions fermées et sept questions ouvertes, permettant aux répondant-e-s d'exprimer des commentaires et d'apporter ainsi des éléments plus qualitatifs. Les réponses apportées aux questions fermées sont présentées sous forme de tableaux et de graphiques, tandis que celles apportées aux questions ouvertes ont fait l'objet d'une analyse préalable et sont rapportées de manière synthétique en faisant apparaître les grandes tendances exprimées.

3.1 Profil des entreprises répondantes

La répartition des entreprises répondantes par secteur d'activité (cf. Figure 2 ci-dessous) fait ressortir trois catégories prépondérantes, à savoir *santé humaine et action sociale*, *construction*, et *commerce / réparation d'automobiles et motocycles*. Les *autres activités de services* ainsi que *l'hébergement et la restauration* sont également bien représentés.

Figure 2: répartition par secteur d'activité (NOGA 2008)

Dans quel secteur d'activité (selon la nomenclature NOGA 2008) votre entreprise est-elle active?

Taux de réponse : **99,6%**

	Nb	
santé humaine et action sociale	**46**	19,6%
construction	**46**	19,6%
commerce / réparation d'automobiles et motocycles	**45**	19,1%
autres activités de services	**37**	15,7%
hébergement et restauration	**20**	8,5%
activités spécialisées, scientifiques et techniques	**10**	4,3%
activités financières et d'assurance	**7**	3,0%
activités de services administratifs et de soutien	**7**	3,0%
information et communication	**7**	3,0%
enseignement	**6**	2,6%
arts, spectacles et activités récréatives	**2**	0,9%
industrie manufacturière	**2**	0,9%
transports et entreposage	**0**	0,0%
Total	**235**	

Le nombre d'ETP total des entreprises sur le territoire de la Ville de Genève, présenté dans la Figure 3 ci-dessous, vient confirmer que le public-cible principal du Fonds d'apprentissage correspond à des entreprises de petite taille. Parmi les entreprises ayant participé à l'enquête, près de la moitié (48.4%) ont 5 employé-e-s équivalent temps plein (ETP) et moins. Seules 5% des entreprises répondantes emploient plus de 50 ETP sur le territoire de la Ville.

Figure 3: nombre d'ETP total sur le territoire de la Ville de Genève

Combien votre entreprise compte-t-elle d'ETP (équivalent temps plein) sur le territoire de la Ville de Genève?

Taux de réponse : **93,6%**
Moyenne = **13,82** Médiane = **5,00** Ecart-type = **36,28**
Min = **0,00** Max = **420,00**

	Nb	
Moins de 3,0	**53**	24,0%
De 3,0 à 5,0	**54**	24,4%
De 5,0 à 10,0	**55**	24,9%
De 10,0 à 15,0	**21**	9,5%
De 15,0 à 30,0	**17**	7,7%
De 30,0 à 50,0	**10**	4,5%
De 50,0 à 100,0	**5**	2,3%
100,0 et plus	**6**	2,7%
Total	**221**	

Enfin, la Figure 4 nous renseigne sur le nombre d'apprenti-e-s formé-e-s sur le territoire de la Ville de Genève par les entreprises répondantes. Plus de la moitié d'entre elles (55.8%) n'en forment qu'un-e seul-e, ce qui s'explique aisément par la petite taille des entreprises concernées. Seules 7.6% des entreprises participantes forment plus de 5 apprenti-e-s en Ville de Genève. On notera que 8.5% des répondant-e-s ont indiqué ne pas former d'apprenti-e-s, ce qui signifie probablement qu'ils ont bénéficié du Fonds par le passé mais ne forment pas quelqu'un en permanence au sein de leur entreprise.

Figure 4: nombre d'apprenti-e-s formé-e-s sur le territoire de la Ville de Genève

Combien d'apprenti-e-s formez-vous actuellement au sein de votre entreprise sur le territoire de la Ville de Genève?

Taux de réponse : **94,9%**
Moyenne = **2,02** Médiane = **1,00** Ecart-type = **2,92**
Min = **0** Max = **24**

	Nb	
Moins de 1	**19**	8,5%
1	**125**	55,8%
2	**44**	19,6%
3	**13**	5,8%
4	**6**	2,7%
5 et plus	**17**	7,6%
Total	**224**	

Les résultats des questions liées au profil des entreprises font ressortir des caractéristiques semblables à celles relevées dans le rapport d'activités du Fonds d'apprentissage, tant au niveau des domaines d'activité les plus représentés que du nombre d'ETP total et du nombre d'apprenti-e-s formé-e-s. Le public-cible visé par le Fonds, à savoir les petites entreprises, est donc bien atteint.

3.2 Déroulement de la demande

La première partie du questionnaire visait à recueillir les perceptions des entreprises quant au déroulement de la demande et à la manière dont elles avaient eu connaissance du Fonds d'apprentissage.

Figure 5 : canal d'information concernant l'existence du Fonds d'apprentissage

Comment avez-vous eu connaissance du Fonds d'apprentissage?

Taux de réponse : **99,2%**

	Nb	
courrier de la Ville de Genève	**159**	67,9%
dépliant joint à un courrier de l'OFPC	**35**	15,0%
je ne m'en souviens pas	**14**	6,0%
information reçue de votre association professionnelle ou faîtière	**12**	5,1%
autre	**8**	3,4%
séance d'information de l'OFPC	**6**	2,6%
dépliant joint au bordereau de la taxe professionnelle communale	**0**	0,0%
Total	**234**	

Comme on le voit dans la Figure 5 ci-dessus, la grande majorité (67.9%) des entreprises répondantes ont été informées par le courrier de la Ville de Genève qui leur a été adressé. 15% d'entre elles ont été alertées par un dépliant joint à un courrier de l'OFPC tandis que 5.1% ont reçu une information de leur faîtière (parmi celles-ci, on recense 3 mentions de l'Association des médecins-dentistes de Genève, les autres associations professionnelles étant citées chacune une seule fois).

Parmi les canaux d'informations « autres », les précisions apportées par les répondant-e-s font figurer : le magazine « Vivre à Genève » (2 mentions), une discussion avec un client, une information reçue de la part d'une apprentie, ou encore le site internet de la Ville. Comme l'étude de 2018 l'avait relevé, la multiplication des canaux de communication permet d'atteindre un grand nombre d'entreprises.

Les entreprises étaient ensuite interrogées sur les éventuels obstacles rencontrés au cours de leur demande auprès du secrétariat du Fonds. Comme le montre la Figure 6, seules deux entreprises répondantes (0.9%) indiquent en avoir rencontré. Une des deux a apporté un commentaire à sa réponse, indiquant qu'elle n'avait pas rempli le formulaire correctement.

Figure 6 : obstacles rencontrés au cours de la demande auprès du Fonds d'apprentissage

Avez-vous rencontré des obstacles dans votre démarche de demande auprès du Fonds d'apprentissage?

Taux de réponse : **97,0%**

	Nb	
non	**227**	99,1%
oui	**2**	0,9%
Total	**229**	

Plusieurs affirmations étaient ensuite soumises aux participant-e-s à l'enquête, qui étaient invité-e-s à exprimer leur degré d'adhésion avec chacune d'entre elles. Les résultats présentés dans la Figure 7 ci-dessous font ressortir des perceptions globalement très positives vis-à-vis du processus de demande de soutien. On y voit en effet que pour 98.3% des participant-e-s, le formulaire de demande était simple à remplir. 95.8% des entreprises interrogées estiment que les critères d'obtention d'un soutien étaient clairs et 92% d'entre elles indiquent que le processus a été rapide.

Seul-e-s 28.2% des participant-e-s estiment avoir dû fournir de nombreux documents et attestations pour bénéficier d'un soutien du Fonds d'apprentissage, et 9.4% disent avoir rencontré des difficultés à obtenir des informations supplémentaires.

Figure 7: appréciation du déroulement de la demande de soutien

Quel est votre degré d'adhésion par rapport aux affirmations suivantes relatives au déroulement de votre demande de soutien?

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sait pas/ne s'applique pas	Total
Le formulaire d'inscription était simple à remplir.	0	2	47	184	2	235
Les critères pour l'octroi du soutien financier étaient clairs.	2	4	43	181	4	234
Le processus de demande de soutien a été rapide.	5	5	80	137	9	236
J'ai dû fournir de nombreux documents et attestations pour obtenir le soutien du Fonds d'apprentissage.	59	92	51	21	8	231
J'ai rencontré des difficultés à obtenir des informations supplémentaires.	125	63	13	9	24	234

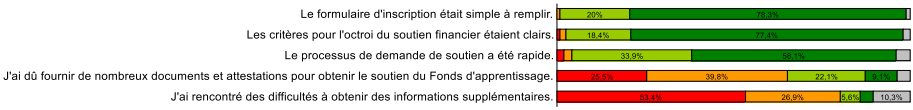

Parmi les quelques commentaires apportés, deux personnes louent le processus de demande, l'une le jugeant *« très fonctionnel »* et l'autre indiquant que l'interlocuteur qu'elle a contactée pour plus d'information *« a été très clair et nous a conseillé de la meilleure manière »*. Une entreprise déplore que le Fonds ne s'applique qu'en début d'apprentissage, ayant engagé un apprenti de 4ème année pour lui permettre de terminer sa formation et n'ayant ainsi pas pu en bénéficier. Enfin, un commentaire invite la Ville de Genève à mieux rendre attentives les entreprises au délai pour envoyer la demande, le répondant ayant vu sa première demande rejetée pour ce motif.

3.3 Utilisation du montant alloué

Après avoir partagé leurs impressions sur le processus de demande, les entreprises étaient invitées à donner des informations sur l'utilisation du montant alloué par la Ville de Genève. En effet, l'emploi de ce montant étant totalement libre et aucun justificatif n'étant exigé, le Service Agenda 21 Ville durable n'a que peu d'information sur l'utilisation effective qu'en font les entreprises. Sept catégories étaient tout d'abord proposées aux participant-e-s, avec ensuite la possibilité de préciser leur réponse dans une question ouverte.

Les résultats de la question fermée sont présentés dans la Figure 8 ci-dessous (à noter que plusieurs réponses pouvaient être cochées, raison pour laquelle le total des réponses dépasse le 100%). La catégorie la plus cochée est « pas d'affectation précise », ce qui indique que le montant versé est simplement entré dans les comptes de l'entreprise concernée. Viennent ensuite, dans l'ordre : l'achat de matériel pour l'apprenti-e (42.1%), le versement d'une gratification à l'apprenti-e (20.2%), et le remboursement de frais de formation à l'apprenti-e (15%).

Figure 8 : utilisation du montant alloué

Quelle utilisation avez-vous faite du montant qui vous a été alloué? (plusieurs réponses possibles)

Taux de réponse : **98,7%**

	Nb	
pas d'affectation précise	**113**	48,5%
achat de matériel pour l'apprenti-e	**98**	42,1%
gratification pour l'apprenti-e	**47**	20,2%
remboursement de frais de formation à l'apprenti-e (ex. cours de langue)	**35**	15,0%
autre	**25**	10,7%
remboursement de frais de déplacement à l'apprenti-e	**21**	9,0%
gratification pour la personne chargée de l'encadrement de l'apprenti-e	**18**	7,7%
Total	**233**	

Parmi les réponses « autre », cinq répondant-e-s indiquent avoir payé le salaire ou une indemnité de stage à l'apprenti-e. Quatre commentaires expliquent que le montant octroyé par le Fonds a permis de financer un encadrement plus rapproché de l'apprenti-e (augmentation des heures de la personne qui supervise l'apprenti-e en début de formation, formation spéciale en atelier par un employé sur plusieurs semaines, etc.). Sont encore mentionnés : achat d'une imprimante, achat d'équipement de protection individuelle ou vêtements de travail, participation aux séjours linguistiques de l'apprentie, cotisation OrTra, engagement d'un coach, mise en place de cours de révision et rattrapage hebdomadaire pour l'ensemble des apprenti-e-s, financement du permis de conduire de l'apprenti-e, soutien à l'intégration d'une apprentie étrangère, et achat d'un maillot de foot pour jouer dans l'équipe de l'entreprise.

Les réponses apportées à la question ouverte apportent encore quelques éléments complémentaires quant aux dépenses effectuées grâce au montant versé via le Fonds d'apprentissage. Ainsi, plusieurs entreprises indiquent que le soutien financier de la Ville vient compenser le temps passé à encadrer l'apprenti-e et l'éventuel manque à gagner qui peut en découler. Une entreprise indique que *« le montant alloué [l']a encouragée à devenir une entreprise formatrice car il a diminué la charge financière globale liée à l'engagement d'un-e apprenti-e »*. Plusieurs répondant-e-s apprécient de voir leur engagement valorisé via *« un apport bienvenu »*, l'un-e affirmant : *« Nous formons en permanence trois apprentis. Sans le fonds, nous n'en formerions que deux. »*

3.4 Satisfaction vis-à-vis du Fonds d'apprentissage

La question suivante, qui concernait la satisfaction globale des entreprises bénéficiaires vis-à-vis du Fonds d'apprentissage, fait apparaître un résultat très positif (cf. Figure 9, avec 68.8% de personnes

très satisfaites et 28.6% plutôt satisfaites. Seul-e-s 2.6% des répondant-e-s se déclarent plutôt pas ou pas du tout satisfait-e-s. On retrouve parmi les commentaires apportés les raisons de cette insatisfaction très minoritaire : il s'agit de quelques entreprises ayant dû rembourser une partie du montant qu'elles avaient reçu suite à une interruption de l'apprentissage qui n'était pas de leur volonté. Elles s'estiment doublement pénalisées, d'une part par la perte de leur apprenti-e, et d'autre part par l'obligation de rembourser, dont une personne estime qu'elle n'est pas clairement mentionnée aux employeurs lors de l'octroi du soutien.

Figure 9 : satisfaction globale vis-à-vis du Fonds d'apprentissage

Quelle est votre satisfaction globale vis-à-vis du dispositif de Fonds d'apprentissage?

Taux de réponse : **97,9%**

	Nb
Tout à fait satisfait	**159**
Plutôt satisfait	**66**
Plutôt pas satisfait	**5**
Pas du tout satisfait	**1**
Total	**231**

Outre les quelques commentaires insatisfaits mentionnés plus haut, la grande majorité des commentaires est très positive. La notion de valorisation des entreprises formatrices est très largement citée, le Fonds d'apprentissage étant vu comme un signe de reconnaissance de la part de la collectivité publique envers les employeurs, et comme une incitation et un encouragement à former des apprenti-e-s. Certains tempèrent cela en affirmant que le Fonds n'est pas décisif dans le choix d'engager un-e apprenti-e, mais représente un coup de pouce bienvenu. Parmi les témoignages plus particuliers, on peut relever :

- une jeune issue de l'AI qui a pu disposer grâce au Fonds d'un délai supplémentaire qui lui était nécessaire pour s'intégrer dans le monde du travail ;
- une valorisation de la formation duale dans *« un système trop scolaire et probablement de plus en plus élitiste »*;
- une appréciation de la procédure de demande *« claire, simple et rapide »* ;
- la possibilité de rembourser du matériel endommagé par l'apprenti-e par manque d'expérience.

Un-e répondant-e a également salué le fait qu'une évaluation soit menée et vienne recueillir les perceptions des entreprises.

Les entreprises étaient ensuite invitées à faire part de leurs propositions de recommandations. De nombreux commentaires disent n'avoir aucune recommandation à faire, le dispositif fonctionnant bien. Les deux recommandations les plus fréquentes concernent d'une part l'augmentation du montant de l'aide octroyée, et d'autre part le fait d'accorder un soutien financier pour les trois ans de la formation, et non pas seulement pour la première année, les frais d'encadrement liés à la présence d'un-e apprenti-e perdurant tout au long de sa formation.

Quelques personnes estiment que le critère géographique peut être source d'injustice, car leurs apprenti-e-s travaillent parfois sur plusieurs sites, dont certains sites en Ville de Genève, mais ne peuvent bénéficier d'un soutien car ils ne sont pas basés en Ville. Un-e répondant-e recommande de mieux communiquer sur la délimitation géographique, afin d'éviter les malentendus.

Enfin, une personne invite la Ville à faire plus de publicité pour le Fonds d'apprentissage et à en profiter pour *« mettre en avant tous les côtés positifs qu'il y a à engager un apprenti »*.

3.5 Enjeux liés à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s

Dans la dernière partie du questionnaire, les entreprises ayant bénéficié du Fonds étaient interrogées sur les éventuelles difficultés qu'elles rencontrent par rapport à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s, afin de savoir si le Fonds d'apprentissage permet de pallier ces difficultés ou si d'autres mesures pourraient être prises par la Ville de Genève.

La Figure 10 ci-dessous présente les réponses à la question fermée liée aux difficultés principales rencontrées, qui proposait six modalités de réponses, avec la possibilité d'en cocher deux (et une catégorie *autre*). Le facteur le plus souvent mentionné est celui lié à la motivation des apprenti-e-s, suivi de la charge supplémentaire que représente la formation pour l'entreprise. Viennent ensuite le recrutement et le suivi scolaire des apprenti-e-s. Enfin, la charge administrative et la charge financière sont les éléments les moins fréquemment cités.

Figure 10 : principales difficultés rencontrées par rapport à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s

De manière générale, quelles difficultés principales rencontrez-vous par rapport à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s? (max. 2 réponses possibles)

Taux de réponse : **94,5%**

	Nb	
motivation des apprenti-e-s	**95**	42,6%
charge de travail supplémentaire pour l'entreprise	**91**	40,8%
recrutement des apprenti-e-s	**66**	29,6%
suivi scolaire des apprenti-e-s	**48**	21,5%
charge administrative (formulaires à remplir, etc.)	**41**	18,4%
charge financière pour l'entreprise	**40**	17,9%
autre	**13**	5,8%
Total	**223**	

Parmi les réponses apportées dans la catégorie *autre*, on relève la question de la disponibilité de formateurs-trices en nombre suffisant, les exigences posées aux formateurs-trices, ou encore le niveau scolaire des apprenti-e-s. Un répondant relève que *« l'organisation des cours et des examens ne tient aucun compte des besoins des entreprises »*, tandis qu'un autre regrette un suivi insuffisant de l'OFPC.

Enfin, les entreprises étaient interrogées sur les mesures qui pourraient être envisagées par la Ville de Genève pour les aider à surmonter les difficultés susmentionnées.

De nombreuses entreprises indiquent que la situation est satisfaisante et soulignent que le Fonds d'apprentissage est déjà une mesure appréciée de leur part. Une dizaine d'entre elles suggèrent, ici encore, d'en augmenter le montant. Parmi les autres recommandations et propositions qui concernent directement la Ville de Genève et rentrent dans le cadre de ses compétences, on peut retenir :

- tenir compte du fait qu'une entreprise est formatrice dans le cadre de l'attribution des marchés publics, afin de reconnaître cet effort ;
- offrir un bonus à l'entreprise lorsque son apprenti-e termine sa formation avec succès et obtient son CFC (respectivement son AFP) ;
- organiser et financer une formation initiale sur les règles de sécurité (2 jours) pour l'ensemble des apprenti-e-s de l'industrie et du bâtiment, ce qui soulagerait fortement les entreprises et les maîtres et maîtresses d'apprentissage.

Certaines recommandations sont citées à plusieurs reprises, mais concernent plutôt l'OFPC. Il s'agirait ainsi d'améliorer le soutien aux apprenti-e-s en cours d'année afin d'éviter les échecs, mais aussi de simplifier les documents ainsi que les exigences en matière de suivi de la part des entreprises. Enfin, un-e répondant-e suggère aux écoles de formation professionnelle de mieux s'adapter aux besoins des entreprises, par exemple en donnant des journées entières de cours, plutôt que des demi-journées.

4. Conclusions et pistes de réflexion

4.1 Conclusions

Tant l'étude du potentiel réalisée en 2018 que l'évaluation des résultats menée en 2019 font apparaître des constats très positifs concernant le Fonds d'apprentissage. Lancé à l'automne 2016, ce dispositif a su atteindre le public-cible visé, à savoir les petites entreprises, la moitié des entités soutenues employant 5 employé-e-s ou moins sur le territoire de la Ville de Genève. Grâce à une multiplication des canaux de communication (courrier adressé directement par la Ville de Genève, dépliant joint aux envois de l'OFPC, information diffusée via les associations faîtières, etc.), le Fonds d'apprentissage a pu se faire connaître largement. Rappelons que selon l'étude de 2018, en 2017, les contrats soutenus par le Fonds représentaient les deux tiers des contrats d'apprentissage signés dans des entreprises remplissant les critères.

Afin de ne pas surcharger les entreprises, la procédure de demande de soutien a été conçue pour être aussi simple et rapide que possible. L'utilisation du montant octroyé n'est en outre pas soumise à une vérification via des justificatifs. Cette procédure est jugée de manière très positive par les entreprises.

Concernant l'utilisation du montant alloué, l'enquête auprès des entreprises révèle qu'elle est très diverse. Souvent, elle n'est pas affectée à une dépense particulière, mais entre dans la comptabilité générale de l'entreprise, étant alors perçue comme un soutien ou une compensation du temps et des ressources investis dans la formation de l'apprenti-e. Dans certains cas, le soutien reçu peut servir à l'achat de matériel ou d'équipement de protection pour l'apprenti-e. Des cours de langue ou de soutien scolaire sont parfois financés, ou des gratifications versées directement à l'apprenti-e. Parfois, c'est au formateur ou à la formatrice que cette gratification est versée. On constate ainsi que la liberté laissée par la Ville de Genève concernant l'utilisation du montant alloué permet à chaque entreprise de décider de l'allocation du montant en fonction de ses besoins spécifiques et de ceux de l'apprenti-e concerné-e. Cette flexibilité est appréciée par les entreprises et rend le soutien apporté par le Fonds d'autant plus pertinent qu'il s'adapte à chaque situation.

Les entreprises expriment une très grande satisfaction vis-à-vis du Fonds. Particulièrement, c'est l'aspect de valorisation et de reconnaissance des entreprises formatrices qui ressort fortement des commentaires formulés par les répondant-e-s. L'apport financier est également apprécié et considéré comme incitatif, bien que pas forcément déterminant pour l'engagement d'un-e apprenti-e.

Lorsqu'on les interroge sur les enjeux et difficultés liés à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s, les entreprises mentionnent principalement des éléments liés à la motivation des jeunes, à leur niveau scolaire, au soutien parfois nécessaire en cours d'année et plus généralement à l'encadrement des apprenti-e-s, face auquel les petites entreprises se sentent parfois démunies. Ces différents éléments ne relèvent toutefois pas de la compétence de la Ville de Genève, mais sont plutôt de niveau cantonal.

4.2 Pistes de réflexion

Sur la base des constats issus de l'étude de 2018 et de l'évaluation de 2019, l'évaluation présente ci-dessous quelques pistes de réflexion pour l'amélioration du dispositif du Fonds d'apprentissage.

Simplifier le critère d'octroi lié au ratio de 10% d'apprenti-e-s

Dans l'ensemble, les critères d'octroi du Fonds d'apprentissage sont relativement clairs. Le seul critère plus complexe à mettre en œuvre et à vérifier est celui du ratio de 10% d'apprenti-e-s sur le territoire de la Ville de Genève, a fortiori calculé en ETP. Ce critère gagnerait donc à être simplifié, par exemple en tenant compte seulement du nombre total d'employé-e-s dans l'entreprise, puisque le ratio de 10% visait originellement à cibler les PME. Dans l'optique d'une révision de ce critère et au vu du budget actuellement à disposition du Fonds d'apprentissage, l'option consistant à soutenir les entreprises jusqu'à 50 employé-e-s paraît la plus pertinente. D'autres options pourraient bien sûr être explorées en fonction des ressources disponibles et des impacts souhaités.

Envisager de soutenir les entreprises pendant toute la durée de la formation

Les souhaits principaux exprimés par les entreprises dans le cadre de l'enquête sont de deux ordres : augmenter le montant octroyé dans le cadre du Fonds, ou étendre la possibilité de soutien sur plusieurs années consécutives, pour un même contrat. Si la Ville de Genève a les ressources et la volonté pour renforcer la portée du Fonds d'apprentissage, la deuxième option semble plus pertinente. En effet, les efforts fournis et les ressources investies – en temps et en francs – dans la formation d'un-e apprenti-e ne se limitent pas à la première année. Plus que le caractère incitatif, c'est l'aide concrète qu'il apporte et la reconnaissance qu'il représente qui est saluée par les entreprises. Ainsi, on pourrait imaginer qu'un montant soit octroyé pour chaque année de formation passée dans l'entreprise, et non seulement l'année de la signature du contrat, afin d'encourager les entreprises formatrices sur le long terme.

Valoriser les entreprises formatrices et la formation duale

Les contributions des entreprises à l'enquête laissent entrevoir un important besoin de reconnaissance et de valorisation. Le Fonds répond déjà à ce besoin, mais selon plusieurs suggestions, la Ville pourrait promouvoir plus globalement la formation duale et les entreprises formatrices, soit par des actions de communication, ou de manière indirecte, par exemple en intégrant un critère lié à la formation d'apprenti-e-s dans les critères d'attribution des marchés publics.

Annexe : questionnaire envoyé aux entreprises

evaluanda
EVALUATION + CONSEIL

Ce questionnaire vise à évaluer le Fonds d'apprentissage de la Ville de Genève. Il vous est adressé en votre qualité d'entreprise ayant bénéficié du Fonds.

Votre opinion est précieuse et nous vous sommes reconnaissants de participer à cette enquête (durée : environ 5-10 minutes).

Comment remplir le questionnaire?

- Le questionnaire comprend plusieurs pages. Vous pouvez naviguer à l'aide de la barre de navigation située en bas de la page (flèches gauche et droite), qui vous indique également votre état d'avancement dans le questionnaire.

- Le questionnaire doit être rempli en une fois (vous pouvez faire une pause, mais dans ce cas, ne fermez pas la fenêtre ou l'onglet de votre navigateur). A la fin, n'oubliez pas de sauver vos réponses en cliquant sur le bouton "enregistrer".

La récolte d'informations et l'analyse des résultats se font de manière strictement **confidentielle** et ne permettent pas de retracer les réponses individuelles à leur auteur-e.

Délai de participation: 1er juillet 2019

En cas de question ou de difficulté technique, vous pouvez vous adresser à evaluanda (flamand@evaluanda.ch ou 076 575 91 03).

← Précédent Suivant →

Déroulement de votre demande

Pour commencer, nous aimerions vous poser quelques questions sur le déroulement de votre demande auprès du Fonds d'apprentissage, afin de savoir si le processus est adapté.

Comment avez-vous eu connaissance du Fonds d'apprentissage?

- ○ courrier de la Ville de Genève
- ○ dépliant joint à un courrier de l'OFPC
- ○ séance d'information de l'OFPC
- ○ information reçue de votre association professionnelle ou faîtière
- ○ dépliant joint au bordereau de la taxe professionnelle communale
- ○ je ne m'en souviens pas
- ○ autre

Si 'autre' précisez :

Quelle association professionnelle/faîtière?

Avez-vous rencontré des obstacles dans votre démarche de demande auprès du Fonds d'apprentissage?

- ○ oui
- ○ non

Si oui, lesquels?

← Précédent Suivant →

Quel est votre degré d'adhésion par rapport aux affirmations suivantes relatives au déroulement de votre demande de soutien?

	Pas du tout d'accord	Plutôt pas d'accord	Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Ne sait pas/ne s'applique pas
Le formulaire d'inscription était simple à remplir.	○	○	○	○	○
Les critères pour l'octroi du soutien financier étaient clairs.	○	○	○	○	○
J'ai dû fournir de nombreux documents et attestations pour obtenir le soutien du Fonds d'apprentissage.	○	○	○	○	○
J'ai rencontré des difficultés à obtenir des informations supplémentaires.	○	○	○	○	○
Le processus de demande de soutien a été rapide.	○	○	○	○	○

Avez-vous des commentaires à formuler?

← Précédent Suivant →

Utilisation du montant alloué

Chaque entreprise qui reçoit un soutien financier via le Fonds d'apprentissage peut utiliser le montant alloué comme elle l'entend. Aucun justificatif n'est demandé. Toutefois, nous sommes intéressés à savoir comment vous avez utilisé ce montant.

Quelle utilisation avez-vous faite du montant qui vous a été alloué? (plusieurs réponses possibles)

- ☐ achat de matériel pour l'apprenti-e
- ☐ gratification pour la personne chargée de l'encadrement de l'apprenti-e
- ☐ gratification pour l'apprenti-e
- ☐ remboursement de frais de déplacement à l'apprenti-e
- ☐ remboursement de frais de formation à l'apprenti-e (ex. cours de langue)
- ☐ pas d'affectation précise
- ☐ autre

Si 'autre' précisez :

Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur l'utilisation du montant alloué par le Fonds d'apprentissage?

← Précédent Suivant →

Satisfaction vis-à-vis du Fonds d'apprentissage

Quelle est votre satisfaction globale vis-à-vis du dispositif de Fonds d'apprentissage?

Pas du tout satisfait ○ Plutôt pas satisfait ○ Plutôt satisfait ○ Tout à fait satisfait ○

Quelles sont les raisons de votre satisfaction ou de votre insatisfaction?

Pouvez-vous donner quelques recommandations pour améliorer le dispositif afin de mieux répondre à vos attentes?

← Précédent Suivant →

Enjeux liés à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s

Afin d'encourager au mieux la formation professionnelle, la Ville de Genève est intéressée à connaître les difficultés rencontrées par les entreprises présentes sur son territoire.

De manière générale, quelles difficultés principales rencontrez-vous par rapport à l'engagement et à la formation d'apprenti-e-s? (max. 2 réponses possibles)

- ☐ recrutement des apprenti-e-s
- ☐ suivi scolaire des apprenti-e-s
- ☐ motivation des apprenti-e-s
- ☐ charge administrative (formulaires à remplir, etc.)
- ☐ charge financière pour l'entreprise
- ☐ charge de travail supplémentaire pour l'entreprise
- ☐ autre

Si 'autre' précisez :

Quelles mesures la Ville de Genève pourrait-elle envisager pour vous aider à surmonter ces difficultés?

← Précédent Suivant →

Profil de votre entreprise

A des fins d'analyse et à titre confidentiel, il nous serait utile d'avoir quelques informations sur le profil de votre entreprise.

Dans quel secteur d'activité (selon la nomenclature NOGA 2008) votre entreprise est-elle active?

(choisissez la catégorie qui correspond le mieux)

- ○ commerce / réparation d'automobiles et motocycles
- ○ construction
- ○ industrie manufacturière
- ○ transports et entreposage
- ○ activités spécialisées, scientifiques et techniques
- ○ santé humaine et action sociale
- ○ hébergement et restauration
- ○ activités financières et d'assurance
- ○ enseignement
- ○ information et communication
- ○ activités de services administratifs et de soutien
- ○ autres activités de services
- ○ arts, spectacles et activités récréatives

Combien votre entreprise compte-t-elle d'ETP (équivalent temps plein) sur le territoire de la Ville de Genève?

Ex. si vous employez trois personnes à 100%, cela représente 3 ETP. Si vous avez deux employé-e-s à temps plein et une personne à 60%, cela représente 2,6 ETP.

[ ] ETP

Combien d'apprenti-e-s formez-vous actuellement au sein de votre entreprise sur le territoire de la Ville de Genève?

[ ] apprenti-e-s

Précédent | Enregistrer